



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 36/2025

ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT MODIFICATION DU MANDATAIRE SUPPLEANT
A LA REGIE DE RECETTES DES LOCATIONS DE SALLES
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération n° 2021/252 en date du 13 octobre 2021 mettant en place une part supplémentaire d'« IFSE REGIE » dans le cadre du RIFSEEP ;

Vu l'arrêté municipal n° 15/2023 en date du 0/05/2023 portant mise à jour de la régie de recettes des locations de salles de Saint-Gervais et du Fayet, modifié par arrêté n°18/2025 du 24/03/2025 ;

Vu l'arrêté municipal n° 16/2023 du 04/05/2023 nommant le régisseur titulaire et son suppléant ;

Vu l'avis conforme du régisseur principal en date du 03/07/2025 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 03/07/2025 ;

Vu l'avis conforme de la comptable publique assignataire en date du 03/07/2025 ;

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n°16/2023 du 4 mai 2023 est modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Lydie BEITONE, régisseur titulaire de ladite régie, sera remplacée par Justine MUGNIER, mandataire suppléante.

Article 2 : Le mandataire suppléant bénéficie du régime indemnitaire lié à son groupe de fonction définis par l'assemblée délibérante.

Justine MUGNIER, mandataire suppléant, bénéficiera d'une indemnité de maniement de fonds d'un montant de 120 € pour la période au prorata temporis durant laquelle elle assurera

effectivement le fonctionnement de la régie, mais ne percevra pas la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire ;

Article 3 : Les autres articles de l'arrêté n°16/2023 du 4 mai 2023 restent inchangés

Article 4 : Monsieur le Maire et Madame La Comptable Publique assignataire de la commune, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 4/7/25



Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

Le régisseur titulaire

Lydie BEITONE

Le mandataire suppléant,

Justine MUGNIER

Télétransmis le 11-07-25
Mis en ligne le 11-07-25

ANNEXE – N° 36/2025

**PORTANT MODIFICATION DU MANDATAIRE SUPPLEANT
A LA REGIE DE RECETTES DES LOCATIONS DE SALLES
DE SAINT-GERVAIS**

- Lydie BEITONE, régisseur titulaire, née le 19/10/1968 à Sallanches (74) et domiciliée 190 Rue de la Vignette – 74170 Saint-Gervais-Les-Bains
- Justine MUGNIER, mandataire suppléant, née le 24/09/1985 à Sallanches (74) et domiciliée 98 Impasse de la Cascade – 74700 Sallanches ;

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'G' or similar character, located on the left side of the page.